

FÉRIÉ La collecte de vos déchets est assurée les jours fériés SAUF le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre, se reporter au calendrier ci-dessous.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31 M	1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30 M 01	1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30 S 31 D	1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 01	1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 S 12 D 13 L 14 M 15 M 16 J 17 V 18 S 19 D 20 L 21 M 22 M 23 J 24 V 25 S 26 D 27 L 28 M 29 M 30 J 31 V	1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D

ZONE A Besson, Bardon, Deneuchérand, Épin, Éveline, Lempert, L'Yn, Pottier
ZONE B Auv. Massé, A. Sarrès, L'In, Vercy, Nap, Nantz, Tré, Nourry, Orlange-Chaux, Reims, Reims, Stenbourg
ZONE C Celles, L'Éclaircie, Le, Les, Les, Noyes, Noyes

Les semaines scolaires sont décalées à l'heure indiquée et sont levées à 12h00.

Communauté de Communes du Val Marnaysien - 21 Place de l'Hôtel de Ville - 70150 MARNAY - 03 84 31 94 84 - om@valmarnaysien.com
+ d'infos : www.valmarnaysien.com

HORAIRES DÉCHETTERIES

DÉCHETTERIES	JOURS D'OUVERTURE	HIVER 1 ^{er} novembre au 28/29 février	ÉTÉ 1 ^{er} mars au 31 octobre
CHAUMERCENNE 03 84 32 24 03	Lundi	9h - 12h	9h - 12h
	Vendredi	14h - 16h30	14h - 18h
MARNAY 03 84 31 94 35	Mercredi	14h - 16h30	14h - 18h
	Lundi	9h - 12h	9h - 12h
	Mercredi	13h30 - 17h	14h - 18h
PLACEY 03 81 21 15 60	Lundi	13h30 - 17h	14h - 18h
	Mardi	9h - 12h	9h - 12h
	Mercredi	13h30 - 16h50	13h30 - 17h50
BOULOT 03 81 57 40 96	Lundi	14h - 16h30	14h - 18h
	Mardi	9h30 - 12h20	9h30 - 12h20
	Mercredi	13h30 - 16h50	13h30 - 17h50
SAINT-VIT 03 81 21 15 60	Lundi	9h - 12h	9h - 12h
	Mardi	13h30 - 16h50	13h30 - 17h50
	Mercredi	14h - 16h30	14h - 18h

Horaires indiqués sous réserve de modification des centres de traitement.
Attention, dernier accès autorisé 10 min avant la fermeture.

SONT ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE :

- ENCOMBRANTS
- DÉCHETS VERTS
- MOBILIERS
- GROS CARTONS
- BOIS
- POLYSTYRÈNE
- TEXTILES, LINGES

COMMENT OBTENIR UN BADGE ?

L'accès en déchetterie se fait obligatoirement par un badge d'accès délivré par les centres de traitement.
En fonction de ma commune de résidence, ma demande est à adresser :
Au **SYBERT** pour les communes du **Doubs** : 03 81 21 15 60 ou https://www.sybert.fr/que_faire_de_mes_dechets/en_dechetteries/je_badge/
Au **SYTEVOM** pour les communes de la **Haute-Saône** : 03 84 76 93 00 ou <http://www.sytevom.org/rubrique.php?id=672>

NOUVEAU
AMBASSADEUR DE TRI
Il vous accompagne dans le bon tri des déchets

MON BAC DE TRI
pour tous les EMBALLAGES en VRAC SANS LES IMBRIQUER

NOUVEAU Uniquement pour les communes de Haute-Saône

- Boîtes (avec bouchons)
- Papiers, Journaux, Revues
- Boîtes à oeufs, Cartonnettes
- Bouteilles, Bidons, Flacons en plastiques (avec bouchons)
- Pots de yaourt, Barquettes séparées du film plastique, Sacs
- Bidons, Aérosols
- Boîtes de conserves
- Barquettes alu
- Capsules de café
- Dosettes, tubes
- Couvercles
- Opércules
- Feuilles en alu

JE TRIE
LES EMBALLAGES EN VERRE

Le VERRE = dans le conteneur situé dans votre commune !

Pots & bocaux en verre
Bouteilles en verre

JE JETTE
LE RESTE DES DÉCHETS EN SAC DANS LA POUCELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES

À la maison, dans votre bac d'ordures ménagères

Recyclez vos déchets verts ! Chez vous !

Dans la mesure du possible, composez vos déchets de cuisine (épluchures, marc de café, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés) et déchets verts (taille, tonte, feuilles mortes) pour utiliser le compost obtenu dans vos jardins.

moins d'arrosage,
moins de trajets en déchetterie,
moins de mauvaises herbes,
moins d'engrais chimiques !

PAILLAGE, MULCHING, BROYAGE, COMPOSTAGE

POURQUOI BIEN TRIER ?

Pour limiter les augmentations de la redevance, il est essentiel de respecter les consignes de tri.

Déchet recyclable BIEN trié :

- emballages plastique, carton, métal... = RECYCLABLES
- Bac de tri
- Transport
- Usine de recyclage = frais de collecte
- Subventions versées par CITEO pour favoriser le tri des emballages
- 1€

Déchet non recyclable BIEN trié :

- mouchoirs, essuie-tout, cotons, couches... = PAS RECYCLABLES
- Poubelle OMR
- Transport
- Usine incinération = frais de collecte
- 7€

Déchet non recyclable MAL trié (jeté dans le poubelle de tri) :

- PAS RECYCLABLES
- Bac de tri
- Réduction des subventions versées par CITEO (subventions comprise de 6 à 10€ par tonne de tri)
- Usine incinération
- Coût de l'incinération
- Coût de transport
- Usine de recyclage
- Coût du traitement
- Retfus de tri
- 11€

REFUS DE TRI

Le contenu des bacs de tri passe en usine de traitement pour séparer les divers matériaux en vue de leur recyclage. Les déchets souillés ainsi que ceux qui ne devraient pas se trouver dans ce bac sont ensuite renvoyés à l'usine d'incinération, ce sont les « refus de tri ».

Chaque année, la Communauté de Communes est facturée pour ces refus de tri, qui pèsent sur les tarifs de redevance incitative. Ce taux a de nouveau subi une forte augmentation. Ce comportement et ces incivilités ont donc pour conséquence de faire augmenter chaque année les charges de traitement impactées à la Communauté de Communes et donc les tarifs de redevance incitative.

VISITES
Les centres de TRI SYBERT et SYTEVOM sont ouverts aux visites.
Réservation et information sur : www.sybert.fr et www.sytevom.org



FÉRIÉ La collecte de vos déchets est assurée les jours fériés SAUF le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre, se reporter au calendrier ci-dessous.

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31 M	1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30 M 31 S	1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31 S	1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30 M 31 J	1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 M 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30 S	1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31 M

ZONE A Besson, Bouda, Caronde-Fouac, Dign, Goythal, Lings, Joux, Pailles
ZONE B Acheron-le-Saint, Ulla, Nancry-Metz, Naves, Noy, Noyant, Réthamp, Saint-Benoit, Reuilly, Sablesurg
ZONE C Ouhel, Le-Sacré-St-Pierre, Tallevy, Vaux-lès-Mareilles
Les déchets sociaux sont destinés à être triés et sont indiqués et soulevés par des flèches.

CONTACT SERVICE DÉCHETS

Communauté de Communes du Val Marnaysien - 21 Place de l'Hotel de Ville - 70150 MARNAY - 03 84 31 94 84 - om@valmarnaysien.com
+ d'infos : www.valmarnaysien.com



AUEZ LE RÉFLEXE : TRIEZ AVANT DE JETER !

Les solutions qui s'offrent à vous :

Respecter les consignes, c'est respecter les agents du tri

LE TRI C'EST FACILE

Tous les emballages et papier vont dans le bac jaune

SANS SACS
NON IMBRIQUÉS

VIDES DE TOUT CONTENU

DÉCHETTERIE

Sont acceptés :

- Encombrants
- Déchets verts
- Mobiliers
- Gros cartons
- Bois
- Polystyrène
- Textiles, linges
- Plastiques rigides (jouets, bassine...)
- Electro-ménager

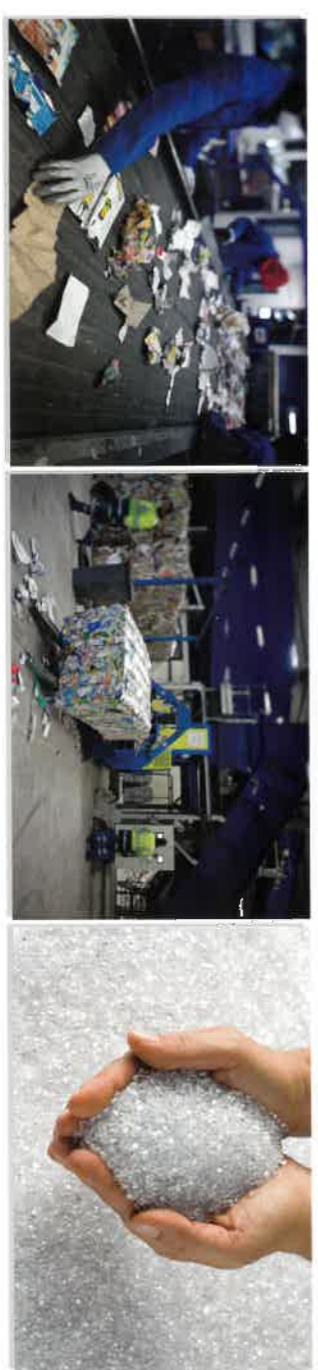
COMPOSTEUR

Le compost dans vos jardins : pour les restes de fruits et de légumes

Moins 30% de production d'ordures ménagères.

CONTENEUR VERRE

Le verre se recycle à l'infini. Une bouteille sur deux est fabriquée à partir de verre recyclé.



DÉCHETTERIE OU POINT RELAIS

Que deviennent les vêtements, linges de maison et chaussures que vous déposez ici ?



Vêtements
Linges
Textiles

Ces déchets sont strictement INTERDITS dans le BAC DE TRI

NOUVEAU

AMBRASSEUR DE TRI
Il vous accompagne dans le bon tri des déchets

MON BAC DE TRI pour tous les EMBALLAGES en VRAC SANS les IMBRIQUER

NOUVEAU Uniquement pour les communes de Haute-Saône

- Briques (avec bouchons), Papiers, Journaux, Revues
- Bouteilles, Bidons, Flacons en plastiques (avec bouchons)
- Pots de yaourt, Barquettes séparées du film plastique, Sacs
- Boîtes et Cartons, Boîtes à œufs, Cartonnettes
- Bidons, Aérosols, Boîtes de conserves, Barquettes alu
- Capsules de café, Dosettes, tubes, Couverts, Opércules, Feuilles en alu

JE TRIE

LES EMBALLAGES EN VERRE

Pots & bocaux en verre, Bouteilles en verre

JE JETTE

LE RESTE DES DÉCHETS EN SAC DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES

A la maison, dans votre bac d'ordures ménagères

Recyclez vos déchets verts ! Chez vous !

Dans la mesure du possible, compostez vos déchets de cuisine (épluchures, marc de café, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés) et déchets verts (taille, tonte, feuilles mortes) pour utiliser le compost obtenu dans vos jardins.

moins d'arrosage,
moins de trajets en déchetterie,
moins de mauvaises herbes,
moins d'engrais chimiques !

CONTENEUR VERRE

Le verre se recycle à l'infini. Une bouteille sur deux est fabriquée à partir de verre recyclé.

POUBELLE ORDURES MÉNAGÈRES

Ne jette le reste des déchets.

Ne oubliez pas, il existe une solution pour chaque déchet : compostage, déchetterie ou encore recyclerie !